

Résultat final définitif au 14 octobre 2005

de l'offre publique d'acquisition du 27 août 2005 telle que modifiée par l'avenant du 15 septembre 2005 de

Gatebrook Limited, Chypre

une filiale détenue indirectement et à 100% par **Johnson Electric Holdings Limited, Hong Kong,** portant sur toutes les **actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune de**

Saia-Burgess Electronics Holding SA, Morat, Suisse

1. Offre publique d'acquisition

Suite à l'annonce préalable du 26 août 2005, Gatebrook Limited, Chypre (**Gatebrook**) a publié le 27 août 2005 une offre publique d'acquisition (l'**Offre**) portant sur toutes les actions nominatives de Saia-Burgess détenues par le public d'une valeur nominale de CHF 50 chacune (**Actions Saia-Burgess**). L'Offre a été modifiée par l'avenant publié le 15 septembre 2005 (l'**Avenant**).

2. Résultat final définitif

Jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation fixé au 14 octobre 2005, 16:00 heures (HEC), 638'231 Actions Saia-Burgess ont été proposées à l'achat à Gatebrook.

Saia-Burgess a informé Gatebrook que 643'200 Actions Saia-Burgess sont émises au 14 octobre 2005, y inclu les actions qui ont été émises sur la base du capital conditionnel depuis le 25 août 2005. La participation totale de Gatebrook (quant aux droits de vote – sous réserve des dispositions statutaires limitant les droits de vote – et au capital-actions) dans Saia-Burgess s'élève donc à 99.31% du capital-actions émis (moins 527 actions propres) en date du 14 octobre 2005.

3. Conditions résolutoires, exécution de l'Offre, annulation des titres et décotation

Condition B.6.j) de l'Offre a été renoncée par l'Avenant.

A l'échéance de la période d'offre, conditions B.6.a) et h) de l'Offre sont remplies.

L'exécution de l'Offre est reportée jusqu'à ce que les conditions B.6.b), c), d), e), f), g) et i) soient remplies ou renoncées par Gatebrook.

Une assemblée générale extraordinare de Saia-Burgess aura lieu le 27 octobre 2005 pour remplir les conditions B.6.c), e) et i). Le paiement du prix offert devrait vraisemblablement intervenir mi-novembre 2005.

En raison de la participation de plus de 98%, Gatebrook envisage de demander l'annulation des Actions Saia Burgess restantes selon l'art. 33 LBVM. En outre, il est prévu de demander la décotation des Actions Saia-Burgess.

4. Identification

Saia-Burgess Electronics Holding SA, Morat Numéro de valeur ISIN Symbol ticker

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune

873861 CH0008738616 SBEN

Banque chargée de l'Offre:



Conseiller financier:

